LA DEMEURE PARISIENNE SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII

PAR

JEAN-PIERRE BABELON

INTRODUCTION

C'est à l'aide des archives des notaires, auxquelles nous avons eu recours largement, que l'on peut poursuivre une enquête non seulement sur les détails de la construction, mais sur les conditions historiques ou sociales qui ont présidé à son exécution.

PREMIÈRE PARTIE CIRCONSTANCES ET CONDITIONS

CHAPITRE PREMIER

CONDITIONS HISTORIQUES.

Le siège de Paris par Henri IV, de 1589 à 1593, a provoqué la destruction quasi totale de certains faubourgs. L'activité de reconstruction qui suit l'entrée du roi à Paris va dépasser les bornes de ces destructions, et d'immenses terrains neufs sont l'objet de grandes entreprises de lotissement. Après l'œuvre personnelle de Henri IV, qui eut de grandes vues sur la transformation de sa capitale (place Dauphine, place Royale et place de France), l'initiative des grandes créations revient à d'audacieux brasseurs d'affaires qui, sous le règne de Louis XIII, profitent du lotissement d'un grand domaine (parc de la Reine-Margot), de la destruction d'une vieille enceinte (rue Mazarine, quartier des Petits-Champs, clôture de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, « tranchée » du faubourg Saint-Germain) ou de l'établissement de quartiers entièrement neufs (quartier Saint-Honoré, Villeneuve-sur-Gravois, Ile-Saint-Louis), pour percer des rues rectilignes, lotir et vendre des terrains qui se garnissent immédiatement de constructions.

CHAPITRE II

CONDITIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.

Dans les quartiers neufs, toutes les classes de la société se coudoient.

La population ne cesse d'augmenter (environ 400.000 âmes), accrue encore par l'immigration massive de provinciaux et d'Italiens. L'enceinte de Charles V ne suffit plus à contenir cette population qui s'établit dans les faubourgs voisins. La nouvelle enceinte de la rive droite, construite à partir de 1631, est insuffisante avant d'être terminée. Le bornage de 1638, qui agrandit considérablement la surface à bâtir de la rive gauche, est cependant, lui aussi, insuffisant, et les interdictions royales ne peuvent enrayer cette grande poussée vers l'Ouest qui a toujours caractérisé l'extension de Paris. Ceux qui construisent alors des demeures importantes sont surtout de grands bourgeois enrichis. Ils font bâtir soit à leur usage, soit pour vendre ou louer aussitôt. Les maisons plus modestes sont élevées par des simples bourgeois, des marchands ou des artisans qui ont à cœur d'être propriétaire de la maison qu'ils habitent. Les hôtels passent de main en main et sont l'objet d'opérations financières fructueuses pour certains agioteurs habiles.

CHAPITRE III

LA CONSTRUCTION.

Le propriétaire d'un terrain qui veut y construire une maison trouve des guides fort judicieux dans les traités de Le Muet et de Savet. Il s'adressera à un entrepreneur qui est le plus souvent un maître maçon. Tous les matériaux employés viennent des environs immédiats de Paris ; leur transport est donc peu coûteux. De plus, comme le coût de la vie est assez bas et n'augmente sensiblement pas pendant la période considérée, sauf dans les dernières années, les salaires des ouvriers, payés à la toise (unité de travail), sont peu élevés. Ainsi tout incite le bourgeois parisien à faire construire, et la maison qu'il aura élevée à peu de frais deviendra pour lui, du fait d'une lente montée de la valeur des immeubles, une source de revenus parfois considérable (ventes, rentes, locations).

DEUXIÈME PARTIE ANALYSE ET DESCRIPTION

CHAPITRE PREMIER

LE PLAN.

Dans une suite ininterrompue de maisons à un, deux, trois, quatre, cinq... corps de logis, quelques types peuvent être distingués, le terme « hôtel » pouvant s'appliquer à des constructions entrant dans chacune de ces catégories. Seule, la conception de la demeure, les dimensions, l'emplacement des pièces d'habitation, peuvent distinguer l'hôtel de la maison.

Les terrains construits sont pour la plupart des rectangles allongés; la façade sur la rue n'est constituée que par le petit côté de ce rectangle. Une ou plusieurs cours donnent de l'air et de la lumière à la façade postérieure des bâtiments.

CHAPITRE II

MATÉRIAUX ET ÉLÉVATION.

L'ère des maisons de bois est terminée. Les murs sont désormais constitués par des cadres de pierre dure enfermant des parois de brique, et plus souvent de moellon. C'est un système économique, qui n'exclut pas la décoration très fouillée des « jambes » de pierre qui bordent les fenêtres ou marquent les angles de la construction. Plusieurs styles se succèdent et imposent leur grammaire décorative à l'ornementation des murs. Un style que l'on pourrait appeler « Marie de Médicis », opulent et riche, qui aime à faire jouer la brique et la pierre ; un style que l'on pourrait appeler « Richelieu », plus sévère et plus sec ; à la fin du règne de Louis XIII apparaît déjà le style Régence, avec les premières œuvres de Le Vau et de Mansart. Les maisons sont peu élevées : au-dessus de un, deux ou trois étages « carrés », ce dernier chiffre étant un maximum, la charpente enferme un étage mansardé. Cette charpente subit alors des transformations importantes: au comble droit, très élevé, cher et peu logeable, on va substituer peu à peu le comble à surcroît, prenant son départ sous la tête du mur, puis le comble brisé, imaginé par Le Muet et perfectionné par Mansart.

CHAPITRE III

FAÇADES ET DÉCORATION EXTÉRIEURE.

Les styles successifs marquent de leur empreinte les façades sur rue, sur cour et sur jardin. La distinction entre hôtel et maison est à ce point de vue essentielle. Les hôtels offrent sur la rue soit un bâtiment de décoration assez simple, sur lequel on plaque souvent un grand portail très orné, soit un mur percé d'un portail; à leur extrémité, les ailes forment alors deux pavillons sur la rue; la façade du corps de logis du fond se voit de la rue. La cour, qui prend place parmi les pièces de réception, est très ornée, ainsi que la façade sur jardin qui s'allonge quelquefois d'une galerie bordant le jardin. Les maisons, au contraire, réservent toute la décoration pour la façade sur rue, la cour n'étant qu'un dégagement utilitaire. Il existe cependant sur les quais des hôtels pour lesquels la façade sur rue est, à cause de la vue, la façade principale.

CHAPITRE IV

DISPOSITION INTÉRIEURE.

La disposition générale s'ordonne principalement d'après la place de

l'escalier. Dans les maisons modestes, un long couloir partant de la porte d'entrée et longeant la salle et la cuisine aboutit à l'escalier. Dans les hôtels, l'escalier prend le plus souvent place dans un angle de la cour ou dans une aile, pour ne pas interrompre l'enfilade des pièces de réception. Les escaliers sont à vis, ou bien à deux noyaux ou à quatre. Le triomphe des appareilleurs, c'est l'escalier « à la française », à cage carrée, sans noyaux. La salle est l'emplacement de la vie en commun; elle existe dans toutes les demeures, le plus souvent au rez-de-chaussée. La chambre, la garde-robe sont aussi indispensables, tandis que les appartements de réception des grandes demeures comprennent des antichambres, vestibules, cabinets, galeries, bibliothèques.

CHAPITRE V

OFFICES ET JARDIN.

Dans les habitations modestes, la cuisine prend place à côté de la salle, au rez-de-chaussée. Dans les hôtels, une cour des communs existe parfois, et elle s'y trouve à proximité des écuries, des remises et des chambres de domestiques. Dans la cour, on rencontre fréquemment un puits; s'il n'existe pas, l'alimentation en eau est très difficile. Enfin, derrière le logis principal s'étend souvent un jardin dont l'air et la vue profitent aux habitations mitoyennes, formant un îlot de verdure au milieu du pâté de maisons.

CONCLUSION

Après le siège de 1589-1593, l'œuvre à réaliser fut immense ; il n'y manqua ni les audacieux meneurs d'affaires, ni les architectes de talent, ni les artisans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

APPENDICES

Table des mesures employées.

Liste des hôpitaux et communautés religieuses établies alors à Paris.

Liste de 185 notices d'hôtels.

Liste de maçons et d'architectes ayant travaillé à Paris à cette époque.

Liste des rues ouvertes.

PLANCHES